

Spécifications

Fiches de sécurité du matériel

Fabricant : Xerox Corporation Office Printing Business
P. O. Box 1000
Wilsonville, Oregon, 97070-1000

Date de création : 15 janvier 2001

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT

Noms de produits	Références
Cartouche de toner noir	016-1882-00, 016-1947-00
Cartouche de toner cyan	016-1879-00, 016-1944-00
Cartouche de toner magenta	016-1880-00, 016-1945-00
Cartouche de toner jaune	016-1881-00, 016-1946-00
Cartouche de révélateur noir	116-1111-00
Cartouche de révélateur cyan	116-1114-00
Cartouche de révélateur magenta	116-1113-00
Cartouche de révélateur jaune	116-1112-00

(Les cartouches de révélateur ne peuvent être remplacées que par des techniciens de maintenance Xerox.)

Usage : Imprimantes couleur XEROX Phaser ® 7700

SECTION 2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants (pourcentage du poids)	Numéro CAS
Toner :	
Résines de polyester (60-90 pour cent)	Secret de fabrication
Noir carbone ou pigments couleur sans danger (2-35 pour cent)	Secret de fabrication
Silicium amorphe (2-5 pour cent)	68611-44-9/67762-90-7
Révélateur :	
Matières vitrifiables, produits chimiques (>95 pour cent)	65997-18-4
Toner (<5 pour cent)	

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES D'EXPOSITION : Les poudres de toner et de révélateur sont contenues dans une cartouche. Les risques d'inhalation ou de contact cutané sont limités au minimum en cas d'usage conforme aux instructions.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE : L'impact de ce produit sur la santé est négligeable dans le cadre d'une utilisation normale. Voir Section 11, Toxicité.

Effets immédiats :

Inhalation : Irritation minimale des voies respiratoires similaire à l'effet de poussières non toxiques.

Peau : Aucun danger d'irritation cutanée

Yeux : Aucun danger d'irritation des yeux

Ingestion : Voie d'exposition improbable

Effets chroniques : Aucun connu

SIGNES ET SYMPTOMES D'EXPOSITION : Irritation légère des voies respiratoires.

ETATS AGGRAVES PAR UNE EXPOSITION : Aucun connu.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

INHALATION : Faire sortir la personne à l'air libre. Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes.

YEUX : Si des particules s'introduisent dans les yeux, les rincer abondamment à l'eau claire. Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes.

PEAU : Laver soigneusement à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes.

INGESTION : Diluer le contenu de l'estomac à l'aide de plusieurs verres d'eau. Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'INFLAMMABILITE : Non applicable

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Le toner est une poudre combustible. A l'instar de la plupart des poudres organiques, il peut former des mélanges explosifs lorsqu'il se disperse dans l'air.

MOYENS D'EXTINCTION : Eau, produit chimique extincteur, anhydride carbonique ou mousse.

CONSIGNES DE PROTECTION EN CAS D'INCENDIE : Eviter l'inhalation de la fumée. Comme dans tout cas d'incendie, porter un vêtement protecteur et se munir d'un équipement respiratoire isolant.

SECTION 6 - MESURES EN CAS D'INFILTRATION ACCIDENTELLE DE LIQUIDES

RENVERSEMENT OU ECOULEMENT D'UN LIQUIDE : Balayer les produits répandus ou les récupérer à l'aspirateur, puis les déposer soigneusement dans un récipient à déchets étanche. Balayer lentement pour éviter de soulever la poussière au cours du nettoyage. En cas d'utilisation d'un aspirateur, le moteur de ce dernier doit être étanche à la poussière. Un conduit doit être relié à la machine pour réduire l'accumulation statique. Nettoyer les résidus si nécessaire à l'eau froide et au savon. Mettre les vêtements à la lessive ou au nettoyage à sec après avoir éliminé les résidus de toner.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Aucune protection particulière quand le produit est utilisé dans les conditions prévues.

STOCKAGE : Eviter les températures élevées.

SECTION 8 - PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES CONTRE LES EXPOSITIONS

Aucune protection particulière requise en cas d'utilisation conforme aux instructions des imprimantes couleur Xerox Phaser®.

VALEUR LIMITE DE TOLERANCE (TLV) : 10 mg/m³ (poussière totale)

LIMITE D'EXPOSITION AUTORISEE (PEL) : 15 mg/m³ (poussière totale) ; 5 mg/m³ (poussière respirable)

LIMITE D'EXPOSITION AUTORISEE A COURT TERME (STEL) : Aucune définie

LIMITE ABSOLUE : Aucune définie

LIMITE D'EXPOSITION XEROX (XEL) : 2,5 mg/m³ (poussière totale) ; 0,4 mg/m³ (poussière respirable)

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT/ODEUR : Poudres noire, bleue, rouge ou jaune/odeur peu prononcée

POINT D'EBULLITION : Non applicable

SOLUBILITE DANS L'EAU : Insoluble

TAUX D'EVAPORATION : Non applicable

DENSITE GAZEUSE (Air = 1) : Non applicable

VOLATIL : Non applicable

ZONE DE RAMOLISSEMENT : Aucune donnée disponible

POINT DE FUSION : Aucune donnée disponible

POIDS SPECIFIQUE (Eau = 1) : Environ 1 (toner), 5 (révélateur)

PRESSION GAZEUSE (mm Hg) : Non applicable

pH : Non applicable

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE : Fluide stable

INCOMPATIBILITE AVEC D'AUTRES MATIERES : Oxydants puissants

RISQUE DE POLYMERISATION : Aucun

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent se former par suite d'une décomposition à la chaleur ou d'une combustion.

SECTION 11 - TOXICITE

Ce matériel a été évalué par Xerox Corporation. Les données de toxicité ci-dessous sont basées sur des résultats obtenus avec d'autres toners similaires.

Oral LD₅₀ : >5 g/kg (rats), pratiquement non toxique

Dermal LD₅₀ : >5 g/kg (lapins), pratiquement non toxique

Inhalation LC₅₀ : >5 mg/l (rats ; 4 heures d'exposition), pratiquement non toxique

Inhalation LC₅₀ : >20 mg/l (rats ; calculé pour 1 heure d'exposition), considéré comme non toxique par le DOT (Department of Transportation, ministère des Transports)

Irritation des yeux : Pas d'irritation

Sensibilisation de la peau : Pas de sensibilisation

Irritation cutanée : Pas d'irritation

Timbre pour contrôle de réaction humaine : Non irritant, non sensibilisant

Mutagénéicité : Aucun caractère mutagène détecté aux tests d'Ames

Substances cancérigènes : Aucune présente

Informations complémentaires : Les résultats d'une étude financée par Xerox sur l'inhalation chronique de toner n'a permis de détecter aucune altération des poumons chez le rat pour le niveau d'exposition le plus faible (1 mg/m³), soit le niveau le plus probable pour l'exposition humaine. Un degré de fibrose très faible a été observé chez 25 % des animaux à un niveau d'exposition intermédiaire (4 mg/m³) et un degré de fibrose faible a été observé chez tous les animaux soumis au niveau d'exposition le plus élevé (16 mg/m³). Ces résultats sont attribués à la « surcharge pulmonaire », une réponse habituelle aux excès de poussière présents dans les poumons pour une période prolongée. Cette étude a été menée à bien à l'aide d'un toner de test spécial conforme au protocole de test EPA (Environmental Protection Agency). Le toner de test était dix fois plus respirable que le toner Xerox disponible dans le commerce et ne conviendrait pas au fonctionnement des équipements Xerox.

SECTION 12 - ENVIRONNEMENT

LC aquatique₅₀ : > 1 000 mg/l (vairon tête-de-boule ; truite arc-en-ciel) non toxique

SECTION 13 - ELIMINATION DES DECHETS

Ces matériaux ne sont pas des déchets dangereux selon la loi RCRA (Resource Conservation and Recovery Act) tels que spécifiés dans le document 40 CFR 261. Cependant, les règles nationales et locales pour l'élimination des déchets peuvent être plus restrictives. Dans ce cas, il convient d'éliminer les déchets en respectant la réglementation nationale et locale. Incinérer uniquement dans un récipient fermé.

SECTION 14 - TRANSPORT

DOT (Department of Transportation, ministère des Transports) : Pas de réglementation particulière.

SECTION 15 - REGLEMENTATION

TSCA : Tous les composants de ces toners ont été fabriqués conformément à la loi TSCA (Toxic Substances Control Act, législation américaine sur le contrôle des substances toxiques).

RCRA : TCLP inférieur aux niveaux de déchets dangereux définis par l'EPA (Environmental Protection Agency).

WHMIS CANADIEN : Ces toners ne sont pas des produits soumis à réglementation ou contrôle dans le cadre du WHMIS (Workplace Hazardous Material Information System, système d'informations des substances dangereuses sur le lieu de travail).

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

NFPA 704 : Santé : 0, Feu : 1, Réactivité : 0 (toutes les couleurs)

Date de première fabrication : 15/1/01

Xerox Corporation
Office Printing Business
Environmental, Health & Safety
P.O. Box 1000
Mail Stop 60-512
Wilsonville, Oregon 97070

Informations relatives à la sécurité : 800-828-6571

Urgence santé : 716-422-2177

Transport d'urgence (Chemtrec) : 800-424-9300